

LE DROIT À L'INFORMATION RETRAITE

Les outils à votre disposition

**PREMIER
EMPLOI**

INA
INFORMATION
NOUVEL ASSURÉ

Document d'information général
sur les droits à la retraite.

**À PARTIR
DE 35 ANS**

RIS
RELEVÉ DE SITUATION
INDIVIDUELLE

Document récapitulatif de l'ensemble
de vos droits acquis pour la retraite.
Reçu tous les 5 ans jusqu'à 50 ans.

**À PARTIR
DE 45 ANS**

EVA / M@REL
SIMULATEURS ET ENTRETIEN
INFORMATION RETRAITE

Accès aux outils de simulation
et possibilité de demander
un entretien information retraite

**À PARTIR
DE 55 ANS**

EIG
ESTIMATION INDICATIVE
GLOBALE

Estimation de votre retraite
selon différents âges de départ.
Reçu tous les 5 ans.

Le droit à l'information (DAI)
sur la retraite est le droit reconnu
à tout assuré d'être
régulièrement informé
sur les droits qu'il s'est constitué
auprès des différents
régimes de retraite
pendant toute sa carrière.

**LA DÉMATÉRIALISATION
DE VOS DOCUMENTS...**



Mise à disposition instantanée
Archivage sécurisé
Accès et impression
à tout moment

**... DANS VOTRE ESPACE
PERSONNEL**

Plateforme
en ligne
multi-fonds



Sécurisée
et gratuite

7/7j 24/24h